Projet de communiqué

**Soutien à Muriel Pénicaud ! Sans nous**

Si l’on en croit une dépêche de l’AFP, *« le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner a demandé mercredi à la presse de "ne pas chercher à affaiblir" la ministre du Travail Muriel Penicaud, ancienne responsable de Business France visé par une enquête,* *"car nous sommes dans un moment important pour la réforme du travail" »*.

Et d’ajouter : *« Elle mérite tout mon soutien ».* Voilà une curieuse adresse à la profession.

M. Castaner fait une curieuse confusion entre information et affaiblissement supposé d’une ministre. Le rôle des journalistes est seulement d’informer les citoyens et en aucun cas d’affaiblir quiconque.

M. Castaner et le gouvernement démontrent une nouvelle fois qu’ils ont une conception de l’information qui ne coïncide pas avec les règles de la profession et avec la liberté d’informer. Faut-il lui rappeler que, selon la Charte de Munich, « le secret des affaires publiques ou privées ne peut en ce cas être opposé au journaliste que par exception en vertu de motifs clairement exprimés. »

La sortie du porte-parole, si elle apparaît moins caricaturale que l’intervention de M. Bayrou auprès de la rédaction de Radio France, n’en est pas moins insupportable.

Le début du quinquennat fait souffler un mauvais vent sur la liberté d’expression, la liberté d’informer ; la volonté du président de la République et du gouvernement d’encadrer l’information nous renvoie aux pires époques de la « voix de la France ».

A ce moment du débat sur la prochaine loi de casse du travail, le droit à l’information est un bien encore plus précieux qu’à l’habitude.

Pour ces raisons, que le gouvernement ne compte pas sur le SNJ-CGT pour demander à la profession de mettre les enquêtes en cours sur les turpitudes de certains élus entre parenthèses. Sans chercher pour autant à affaiblir ceux qui sont au centre des affaires.

Montreuil, le mercredi 28 juin 2017